

Date	27/02/2020
Soumis par	Martin Irwin
Objet	La Course DUO dans le cadre du Festival de la rivière des Outaouais 2020
# du dossier	MO2-DUO

RAPPORT Nº

LOI2020-03-03

1) NATURE / OBJECTIF:

Le présent rapport a comme objectif de recommander au conseil municipal d'approuver la demande de l'Église Le Roc de s'associer à la Cité de Clarence-Rockland pour l'organisation de la Course DUO dans le cadre de l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE:**

Lors de la réunion du Comité plénier du 19 février dernier, un membre de l'Église Le Roc, Pénélope Barrette, a présenté une demande de soutien technique de la Cité de Clarence-Rockland pour le déroulement de la Course DUO qui est proposée d'être intégrée à la programmation de l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais.

Le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'apporter une recommandation en ce qui concerne la proposition, suite à cette présentation de l'item 4.1 de la réunion.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE:**

ATTENDU QUE les Services communautaires ont été mandatés d'apporter une recommandation au conseil municipal en ce qui concerne la demande de soutien technique de l'Église Le Roc pour le déroulement de la Course DUO ; et

ATTENDU QUE le projet de la Course DUO proposé soit intégré à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et

ATTENDU QUE la Cité a adopté la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif permettant Services communautaires de travailler de

concert avec les OSBL afin d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte que la Course DUO soit intégrée à la programmation du samedi 4 juillet 2020 du Festival de la rivière des Outaouais ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires d'appuyer l'Église Le Roc dans l'organisation de la Course DUO en leur offrant un soutien technique et matériel tel que détaillé dans la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord avec l'Église Le Roc pour l'organisation de la Course DUO ; tel que recommandé.

WHEREAS Community Services have been mandated to present a recommendation to municipal council regarding the request for technical support from L'Église Le Roc for the organization of the DUO Race; and

WHEREAS the proposed DUO Race project be integrated into the programming of Saturday, July 4, 2020 of the Ottawa River Festival; and

WHEREAS the City has adopted the Policy LOI2014-01 - Non-profit Organizations enabling Community Services to work in concert with NPOs in order to offer comprehensive activities and services to the City's citizens;

BE IT RESOLVED THAT municipal council accepts that the DUO Race be integrated into the programming of Saturday, July 4, 2020 of the Ottawa River Festival; and

BE IT RESOLVED THAT the municipal council authorizes Community Services to support L'Église Le Roc in the organization of the DUO Race by offering them technical and material support as detailed in the Policy LOI2014-01 - Non-profit Organizations; and

BE IT RESOLVED THAT the municipal council authorizes Community Services to conclude an agreement with L'Église Le Roc for the organization of the DUO Race; as recommended.

4) **HISTORIQUE:**

La Course DUO est un événement familial, sportif, qui rassemble les personnes « valides » et « en situation d'handicap ». Le but est de

casser certaines barrières existantes et de rassembler toutes les familles, structures d'accueil, les organisations locales et autres acteurs du domaine du handicap. La Course DUO est née d'un désir de mettre en place un événement sur lequel les participants pourraient courir/marcher, avec leur enfant « porteur de handicap », leur ami « en fauteuil roulant », ou simplement pour soutenir une cause.

En novembre 2019, un membre de l'Église Le Roc a présenté l'idée d'organiser la toute première Course DUO au Canada lors de l'édition 2020 du Festival de la rivière des Outaouais. Elle existe déjà en Suisse et en France depuis quelques années.

Pénélope Barrette, membre de l'Église Le Roc, a présenté une demande de soutien technique pour le déroulement de la Course DUO lors du comité plénier du 19 février. Le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'apporter une recommandation en ce qui concerne sa proposition.

Le 26 février 2020, les employés des Services communautaires ont rencontré un membre de l'Église le Roc afin de lui présenter quel type d'appui qui pourrait lui être offert si le conseil municipal accepte de procéder avec l'organisation de la Course DUO dans le cadre du Festival 2020.

5) **DISCUSSION:**

Les Services communautaires sont en discussion avec le département des Services de la protection ainsi que les Travaux publics pour déterminer le trajet de la course qui conviendra à tous, qui assurera la sécurité des participants et qui comprendra des fermetures de routes réalisables compte tenu du personnel municipal limité qui est autorisé à contrôler la circulation routière.

6) **CONSULTATION:**

S/O

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :** S/O

8) IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):

Les Services communautaires assumeront les dépenses associées au soutien technique et matériel tel que détaillé dans la Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif ainsi que dans l'accord qui sera conclu entre l'Église Le Roc et les Services communautaires.

Ces dépenses seront absorbées dans le budget opérationnel du Festival de la rivière des Outaouais et comprennent, entre autres, le temps supplémentaire des employés qui seront sur place pour appuyer l'événement.

9) IMPLICATIONS LÉGALES:

Une entente officielle sera rédigée et détaillera clairement les responsabilités des deux partis dans l'organisation de la Course DUO. Ceci comprend l'assurance responsabilité, les règles de sécurité ainsi que toutes nécessités légales englobant la course et la fermeture de chemins.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT):**

Les Services communautaires ont proposé à l'Église Le Roc des parcours de course alternatifs au cas où leur proposition de parcours n'est pas réalisable, pour des raisons sécuritaires ou de manque de personnel autorisé à contrôler la circulation routière.

11) IMPLICATIONS STRATÉGIQUES:

La Politique LOI2014-01 – Organismes sans but lucratif détaille que la municipalité doit travailler de concert avec les OSBL afin de leur donner la chance :

- « d'offrir un éventail complet d'activités et de services aux citoyens de la Cité;
- de favoriser la concrétisation de projets aidant à améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- de rassembler et encourager les citoyens de tous âges à participer activement à la vie communautaire, culturelle et sociale de la Cité;
- de stimuler et soutenir les activités et services dans les domaines communautaires, culturels, sociaux et de loisirs ».

Selon la section 2.8 Événements du Plan directeur des parcs et loisirs publié en février 2016, « la Cité (...) considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à

12) **DOCUMENTS D'APPUI:**

- LOI2014-01 Politique Organismes sans but lucratif (OSBL)
 Plan directeur des parcs et loisirs